

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h05, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Jacqueline GATTEPAILLE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Sandrine PASSEBON à partir de 19h05 (pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Cyril REUILLON

OBJET : Approbation de la convention de balisage d'itinéraires de randonnée pédestre entre la commune d'Echiré et l'association RANDO ECHIRE

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de balisage d'itinéraires de randonnée pédestre entre la commune d'Echiré et l'association RANDO ECHIRE.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre du balisage de 7 circuits de randonnée pédestre sur les 9 circuits existants.

L'annexe 1 de la convention liste précisément les itinéraires retenus (circuits n°1 à n° 6 et circuit n°8).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des voix

(22 votants dont 6 pouvoirs : 21 voix POUR, 1 abstention).

Fait et délibéré le 15 avril 2022,

Le Maire,

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **20 AVR. 2022**

Notifié ou publié le : **20 AVR. 2022**

Thierry DEVAUTOUR